

Une Autre Voix

Le bulletin d'information de

**Augmentez
nos salaires !!!**



Édito

LA COURSE A L'ECHALOTTE

Dans moins d'un an auront lieu les élections présidentielles. Les grandes manœuvres ont donc commencé pour la course au pouvoir.

Nous assistons au quotidien à des déclarations qui pourraient être risibles si le sujet n'était aussi important car il nous engage pour 5 ans.

Ce qu'il y a de paradoxal c'est que ceux qui ont déjà été aux reines du pouvoir hier et qui ont brillé par leur incompétence, nous font aujourd'hui de belles leçons d'économie.

Ou ceux qui ont été impliqués et condamnés dans des affaires d'emplois fictifs, de prise illégale d'intérêt, de favoritisme, d'infraction à la législation, etc. s'érigent maintenant en " père la vertu ".

Il faut s'intéresser aussi au contenu des projets qui nous est présenté par les candidats déjà en lice. Et là, pour les salariés, c'est la grande désillusion.

Il faudra travailler plus, se contenter d'emplois précaires et de salaires qui seront bloqués.

Les entreprises verront leurs charges et leurs impôts baisser, et l'impôt sur les grandes fortunes sera supprimé.

Pour compenser ces cadeaux aux plus fortunés et aux entreprises, on partira plus tard en retraite, on supprimera les régimes spéciaux de certaines professions, on réduira le nombre de postes de fonctionnaires, on fera la chasse aux chômeurs, aux malades, aux assistés.

Et comme les pauvres devront payer à la place des riches, certains même envisagent une hausse de la TVA de 3 % !

La liste est longue, c'est pire que les dix fléaux d'Egypte.

Le quotidien et le bien être des Français est loin, très loin des préoccupations de ces candidats.

Loin de nous l'idée d'un fatalisme béat ou d'un pessimisme viscéral.

Nous représentons une force et nous avons les moyens de nous faire entendre et de leur imposer d'autres choix de société.

Ne nous laissons pas dicter notre vie.

Aujourd'hui, il s'agit de travailler à reconstruire l'espoir.



Décès de Georges Séguy : se souvenir d'une belle âme

Le 13 août disparaissait Georges Séguy, secrétaire de la CGT de 1967 à 1982.

C'est une grande figure de la CGT et du syndicalisme qui vient de nous quitter, infatigable porteur de valeur humaine et des droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Engagé dès 16 ans dans les rangs de la Résistance, il a été dénoncé, arrêté par la Gestapo puis déporté en février 1944 au camp de Mauthausen (Autriche), où il a passé quinze mois. Il a été le plus jeune déporté politique français.

Ses responsabilités au sein de la CGT seront marquées notamment par les événements de mai 68 avec de nombreuses grèves dans les entreprises, qui conduiront à la signature des accords de Grenelle et les avancées sociales que l'on connaît.

Après 1982, il crée l'institut des d'histoire sociale de la CGT, dont il sera le président, avec l'objectif d'avoir un institut par département afin de conserver la mémoire de la CGT et du mouvement ouvrier.

Son credo : **Pour savoir où on va,
savoir d'où on vient**

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. »

Henri Krasucki





Le plan de financement de la Sécurité sociale pour 2017 (PLESS) prévoit la suppression de l'ISU.

Vous trouverez ci après un extrait de l'article 9 qui prévoit son abrogation.

Ces actions ont permis de rétablir un fonctionnement correct du recouvrement des cotisations sociales, après plusieurs années de dysfonctionnements liées à la mise en place en 2008 de l'« interlocuteur social unique » (ISU). Cette réforme avait créé une organisation complexe, fondée sur un fractionnement des tâches totalement impraticable et conduisant au désastre révélé par la Cour des comptes en 2012. Insuffisamment préparée, elle a été déployée dans des conditions inadéquates, les deux réseaux se renvoyant ensuite la responsabilité des problèmes rencontrés. Le cadre d'intervention des deux réseaux tel qu'issu de l'ordonnance portant création de l'« interlocuteur social unique » ne correspond plus ni aux besoins des travailleurs indépendants ni aux pratiques de travail des deux réseaux. Le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants doit être organisé de manière simple, autour d'une structure unique, entièrement dédiée pour assurer une qualité de services suffisante aux assurés, et ayant la maîtrise de l'ensemble des moyens nécessaires, y compris dans le domaine informatique. L'objectif de résultat – la qualité de service – doit déterminer l'organisation des deux réseaux, et non l'inverse.

Par conséquent, le présent article met en place une organisation nouvelle du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants :

- En supprimant les mécanismes complexes de fractionnement de compétences entre les deux réseaux, pour établir leur co-responsabilité entière sur la totalité des missions de recouvrement des cotisations et contributions des artisans et commerçants ;
- En créant une structure de pilotage national unique, conduite par un directeur national, responsable de la performance du recouvrement et de la qualité du service rendu aux cotisants dans les deux réseaux et ayant autorité sur l'ensemble des services en charge de ces missions.

Les dispositions de l'ordonnance de 2005 créant l'ISU sont en conséquence abrogées.

Que se passe-t-il au CIPAM de Marseille ?

Au même titre que nous avons été régionalisés au 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des centres informatiques du Recouvrement de France va être fusionné en un établissement unique sous la direction de l'ACOSS au 1^{er} janvier 2018.

Déjà certains syndicats ont cautionné cette fermeture d'organisme :

- La CGC qui l'a voté
- La CFDT et la CFTC qui ne s'y sont pas opposés.

Dans les CERTI, seule la CGT est représentée partout.

Le personnel de ce centre, traditionnellement FO, a eu le choix :

- Soit continuer et s'isoler des négociations nationales
- Soit changer de syndicat et présenter des listes CGT

Malgré une préparation difficile des élections pendant l'été, le personnel a tranché en votant majoritairement pour la CGT chez les employés aux élections du 13 septembre 2016.

Nous félicitons nos collègues du CIPAM qui viennent de se placer en position de force pour les futures négociations.

Tout savoir sur le compte personnel d'activité

Au 1^{er} janvier 2017, le Compte Personnel d'Activité sera opérationnel. La loi du 8 août 2016 a fixé ses modalités de fonctionnement. Ce compte sera ouvert dès seize ans à toute personne, tout au long de sa vie professionnelle, jusqu'à son décès. Explications.

BÉNÉFICIAIRES DU COMPTE

Le CPA sera effectif dès le 1^{er} janvier 2017 pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les retraités. Les travailleurs indépendants y auront droit dès le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du compte personnel de formation.

Le CPA sera ouvert pour toute personne âgée d'au moins seize ans dès lors qu'elle :

- occupe un emploi y compris lorsqu'elle est titulaire d'un contrat de travail de droit français et qu'elle exerce son activité à l'étranger ;
- recherche un emploi ou est accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle ;
- ou est accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail (Esat).

Par dérogation, il sera ouvert dès l'âge de 15 ans pour les jeunes entrant en apprentissage.

Pourra également ouvrir un CPA, une personne :

- âgée d'au moins seize ans qui ne se trouve dans aucune des situations mentionnées ci-dessus ;
- ou ayant fait valoir ses droits à la retraite.

DROITS LIBREMENT UTILISABLES PAR LE TITULAIRE

Le CPA sera mobilisable uniquement avec l'accord exprès de son titulaire. Le refus du titulaire du compte de le mobiliser ne constitue pas une faute. Chaque titulaire d'un CPA pourra consulter et utiliser les droits inscrits sur son compte via un service en ligne gratuit gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Il aurait un accès à une plateforme de services en ligne afin de l'informer sur ses droits sociaux et de mettre à sa disposition des services utiles à la sécurisation des parcours professionnels.

Le titulaire du CPA aura droit à un accompagnement global destiné à l'aider à mobiliser ses droits pour mettre en œuvre son projet professionnel et à sécuriser son parcours, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. L'offre de ce service pourra être proposée à distance dans des conditions définies par le cahier des charges.

Les droits inscrits sur le CPA, y compris en cas de départ du titulaire à l'étranger, demeurent acquis par leur titulaire jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte. Le CPA sera fermé au moment du décès de son titulaire.

Le Compte Personnel d'Activité comprendra le Compte Personnel de Formation (CPF), le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P) et un nouveau compte : le Compte Engagement Citoyen (CEC).

CRÉATION DU " COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN "

Le " Compte Engagement Citoyen " permettra à son titulaire de recenser les diverses activités bénévoles ou de volontariat (service civique, bénévolat associatif sous certaines conditions, activité de maître d'apprentissage, réserves militaire, sanitaire ou communale de sécurité civile, volontariat dans les armées...) et d'acquies des heures inscrites sur le compte personnel de formation à raison de l'exercice de ces activités (modalités à déterminer par décret) et des jours de congés destinés à l'exercice de ces activités (Articles L. 5151-7 à L. 5151-12 nouveaux du Code du travail à compter du 1^{er} janvier 2017).

Les activités bénévoles ou de volontariat sont recensées dans le cadre du traitement de données à caractère personnel du Compte Personnel de Formation (CPF). Le titulaire du compte décide des activités qu'il souhaite y recenser.

Un décret va définir, pour chacune des activités mentionnées ci-dessus, la durée nécessaire à l'acquisition de vingt heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation. Les heures acquises au titre du Compte d'Engagement Citoyen sont inscrites dans la limite d'un plafond de soixante heures. À notre avis, ce plafond de 60 heures s'ajouterait à celui de 150 heures de formation du CPF.

Le financement de ces formations sera assuré principalement par l'État, sauf celles acquises au titre de la réserve communale de sécurité civile (financées par la commune) et au titre de la réserve sanitaire (financées par l'établissement public chargé de la gestion de la réserve sanitaire).

L'employeur peut accorder des jours de congés payés consacrés à l'exercice d'activités bénévoles ou de volontariat. Ces jours de congés peuvent être retracés sur le Compte d'Engagement Citoyen.

Rapport de la Cour des Comptes : une attaque en règle contre le personnel de la Sécurité sociale

Dans son rapport du 20 septembre relatif à l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, la Cour des Comptes préconise de nouvelles dispositions portant sur la diminution des dépenses de soins, le contrôle sur les prescriptions des médecins, "l'efficacité" de l'hôpital, etc... qui n'auront pour résultat, une fois de plus, d'affaiblir notre protection sociale et plus particulièrement notre Sécurité sociale au détriment des allocataires, assurés sociaux, retraités,...

Ce rapport attaque également le personnel de la Sécurité sociale et en particulier celui du régime général.

Prenant appui sur une méthode et des données pour le moins "farfelues", la Cour des Comptes estime que le temps de travail moyen dans le régime général de Sécurité sociale est inférieur de 67 h par an à la durée légale annuelle, ce qui représente... 17 minutes par jour. Ce qu'oublie la Cour des Comptes, c'est que les salariés de la Sécurité sociale, comme l'ensemble des salariés de ce pays bénéficiaient jusqu'à présent du Code du Travail et d'une Convention Collective qui garantissaient des droits et acquis sociaux. La loi El Khomri tombe à pic pour remettre en cause ces garanties ...

Par ailleurs, la Cour estime que l'absentéisme est trop élevé dans nos organismes.

Elle en déduit donc qu'il faut augmenter le temps de travail, contrôler l'absentéisme, renforcer la mobilité des salariés entre les organismes (pas nécessairement dans la même branche) pour faciliter l'ajustement des effectifs aux besoins, mettre en place un système de rémunération basée davantage sur l'individuel et "l'absentéisme"...

Qu'en conclut la Cour : Remettre en cause les droits des salariés, les pénaliser financièrement lorsqu'ils sont malades ou en maternité, casser la convention collective et le code du travail ... permettraient de gagner 370 millions d'euros, l'équivalent de 10 000 emplois.

Que cherche la Cour des Comptes : les Conventions d'objectifs et de gestion ont depuis 10 ans supprimés 21 000 emplois dans nos organismes, elles doivent toutes être très prochainement renégociées. Les salariés du régime général ont vu leur salaire stagner, la valeur du point est bloquée depuis 2010. En sortant son rapport, la Cour prépare le terrain d'une nouvelle cure d'austérité.

La CGT condamne fermement ce rapport et ses préconisations, elle appelle les salariés à tout mettre en œuvre pour s'opposer aux sales coups qui se préparent.

Comment ça se passe ailleurs ?

De la part d'une collègue de l'Urssaf Ile de France

L'Urssaf IDF se compose de 9 sites de "production", 1 siège (Direction, paye,...), 1 site (FEND, informatique...), 1 site (éditique) pour 2 800 salariés environ.

La direction a présenté un projet "horizon 2020", qui spécialise à outrance les sites de production, en fermant 2 sites de production, et le site de l'éditique.

Environ 1 800 salariés seront concernés par des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles.

La direction a voulu spécialiser deux sites qui seront uniquement TNS, regrouper certains métiers sur 1 seul site comme, les EGM, les PAM, les CSP, pour le régime général, d'autres spécialisations sont prévues comme le regroupement les TGE, des secteurs à risques, les moins de 9 salariés....

Ce projet a un impact très important sur l'avenir des Urssaf surtout avec les inter- régionalisations et la nouvelle COG qui arrive.

Bien sur, le personnel est extrêmement inquiet de son avenir professionnel et surtout personnel, car il est fort à parier qu'il y aura des rallongements de temps de transport.

La CGT est déjà dans les starting block pour contrer la direction.

Nous vous tiendrons informé de la suite.

VIE SOCIALE

Site de Nice : Le retour de Claude ...

Nous avons pu constater, lors des assemblées du personnel sur Nice, l'image qu'avait Claude Siciliano, ancien délégué syndical de l'Urssaf de Nice.

Actuellement retraité et militant au syndicat CGT des retraités des organismes sociaux des Alpes-Maritimes, Claude vient d'accepter la mission d'administrateur de l'URSSAF PACA.

Ce militant CGT va désormais siéger au sein du Conseil d'Administration régional et pourra, fort de son expérience, faire entendre la voix de la CGT.

Claude, merci pour ton retour !



SOCIÉTÉ

Sauvés !?!

Marisol Touraine vient d'annoncer fièrement : "L'histoire de ce quinquennat, c'est la fin des déficits sociaux. La droite avait multiplié les franchises et creusé le déficit. Nous avons sauvé la Sécu."

A quel prix ?

Comment la ministre qui ferme des milliers de lits dans l'hôpital public, qui réduit les dépenses de santé, qui bloque les retraites, qui rabote les prestations familiales, qui supprime des milliers d'emplois dans la Sécurité sociale dont les premières victimes sont les assurés sociaux, les retraités, les allocataires, peut-elle, sans aucune vergogne, affirmer une telle ineptie ?

Comment oser affirmer que la Sécurité sociale est sauvée alors que tous les ans, 30 milliards de cadeaux sont faits au patronat en l'exonérant de cotisations ?

Comment oser affirmer que la Sécurité sociale est sauvée quand le projet de loi de financement de la Sécurité sociale affaiblit notre système de protection sociale ?

La CGT ne dit pas merci à la ministre qui n'a rien sauvé, si ce n'est les intérêts du patronat.

La CGT continuera à combattre cette politique de destruction qui tue la Sécurité sociale.

Ken Loach : Le rouge est de retour !!!

Cinquante ans après son premier brûlot, le cinéaste dénonce de nouveau le système socio-économique anglais dans "**Moi, Daniel Blake**" qui a reçu la palme d'or à Cannes en mai. Malgré ses 80 ans, Monsieur Loach est toujours en colère.

Dans son nouvel opus, il raconte le combat d'un chômeur contre l'administration lancée dans une absurde "chasse aux assistés".

L'histoire banale d'un menuisier de 59 ans, victime d'une crise cardiaque et contraint de faire appel à l'aide sociale.

"C'est une humiliation qui est calculée et organisée, pour montrer à tous que si vous ne travaillez pas ou que vous êtes malades, c'est votre faute. Votre pauvreté c'est votre faute, si vous n'avez pas d'emploi, vous êtes inadéquat. C'est une politique qui est consciente, et une politique de cruauté".

A quelques détails près, l'histoire peut être transposée dans notre pays.

Le capitalisme, aujourd'hui présenté comme le meilleur des mondes, et la politique libérale qui en découle, se fondent sur un immense cortège de violence, de souffrance, d'injustice et de mort. Ce film en apporte la démonstration.

